



Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

APPEL À CANDIDATURES : EXPERTS DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

PROGRAMME ERASMUS+ 2014-2020 ET ERASMUS+ ACCRÉDITATIONS 2021

Mise à jour – avril 2020

Appel ouvert pour la constitution d'une réserve d'experts externes en vue de l'évaluation des candidatures et rapports finaux des actions de mobilité et de partenariats stratégiques du programme Erasmus+.

Ces actions se déclinent dans les secteurs de l'enseignement scolaire, l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes.

Les experts retenus pour les actions de mobilité et notamment pour le secteur de l'Enseignement et la Formation professionnels pourront être sollicités pour évaluer des candidatures à la Charte Erasmus+ pour la mobilité dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels (Charte VET).

Acronymes :

- AC101 : Mobilité dans le secteur de l'enseignement scolaire
- AC102 : Mobilité dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels
- AC103 : Mobilité dans le secteur de l'enseignement supérieur entre Pays Programme
- AC104 : Mobilité dans le secteur de l'éducation des adultes
- AC120 : Accréditation pour les secteurs AC101, 102 et 104
- AC107 : Mobilité internationale de crédits dans le secteur de l'enseignement supérieur
- AC109 : Charte Erasmus+ pour la mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels
- AC2 : Partenariat stratégique

Rôle des experts :

Les experts assistent l'Agence dans les procédures d'évaluation des candidatures et des rapports finaux. Les évaluations s'effectuent sur base de grilles d'évaluation critériées mises à disposition par la Commission européenne pour les actions Erasmus+. Celles-ci sont disponibles via un outil d'évaluation en ligne dont l'utilisation est obligatoire.

Les évaluations portent notamment sur la stratégie européenne des organismes candidats, la pertinence du projet au regard des priorités européennes, la qualité de la mise en œuvre, la qualité de l'équipe-projet, la qualité de l'impact et de la dissémination des résultats et le rapport coût/bénéfice de la demande de financement.

Sur certains dossiers, l'évaluateur travaille en collaboration avec un autre expert avec lequel il doit convenir d'une évaluation commune lors de la phase de conciliation.

Conditions requises (profil) :

- Haut niveau d'expertise dans un ou plusieurs secteurs de l'éducation et/ou de la formation et excellente connaissance du système éducatif et/ou de formation en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Connaissance de la gestion du cycle de projet.
- Connaissance du programme Erasmus+ et tout particulièrement des actions concernées.

- Connaissance des politiques européennes d'éducation et de formation.
- Expérience dans l'évaluation de projets, capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction de commentaires en français et en anglais. Une expérience de participation à un projet européen est un plus.
- Capacité à rédiger un commentaire argumenté en français et en anglais.
- Capacité d'analyse et d'évaluation de la pertinence des budgets demandés.
- Bonnes connaissances informatiques permettant l'utilisation des outils d'évaluation en ligne mis à disposition par la Commission européenne.
- Disponibilités horaires lors des périodes d'évaluation des candidatures (entre mars et juin), pour les évaluations de rapports finaux et également pour la ou les réunions de formation des experts organisées par l'Agence.
- Engagement à remettre, dans les délais requis et selon les modalités en vigueur, l'évaluation en langue française ou anglaise sous le format requis par l'Agence.
- Respect du principe de non-conflit d'intérêt (garantie de neutralité et d'indépendance vis-à-vis des candidats, des projets et de l'Agence). Les évaluateurs doivent signer une déclaration individuelle confirmant le non-conflit d'intérêt par rapport aux projets qu'ils évalueront.

Formalités

pratiques :

- Une convention reprenant les droits et obligations des deux parties est signée par l'Agence et l'expert.
- Les évaluateurs s'engagent à participer aux séances de formation organisées par l'Agence (dans les locaux de l'AEF-Europe ou via l'outil de téléconférence Webex).
- Les évaluateurs s'engagent à lire la documentation préparatoire aux évaluations.
- Au terme de leur travail, les évaluateurs s'engagent à participer à une évaluation de leur mission, pilotée par l'Agence.

Modalités financières :

Pour l'évaluation des candidatures :

AC101/102/104 Mobilité	AC101/102/104 Mobilité Consortium	AC109 Mobilité Charte VET	AC107 Mobilité	AC120 Mobilité Accréditation AC101, 102 et 104	AC 2 Partenariat stratégique Projet sans production intellectuelle et entre établissements scolaires	AC 2 Partenariat stratégique Projet avec production intellectuelle
100 €	150 €	200 €	200 €	200 €	125 €	200 €

Pour l'évaluation des rapports finaux :

AC101/102/104 Mobilité	AC101/102/104 Mobilité Consortium	AC103 Mobilité	AC107 Mobilité Jusqu'à 15 flux	AC107 Mobilité Au-delà de 15 flux
150 €	200 €	200 €	200 €	300 €

AC2 Coordinateur school to school	AC2 Coordinateur avec production intellectuelle	AC2 Coordinateur sans production intellectuelle	AC2 Partenaires (school to school)
240 €	450 €	330 €	150 €

Les montants sont compris HTVA.

Le remboursement des frais de déplacement peut être pris en charge.

Pour les candidatures nécessitant une consolidation, un forfait de 25 € supplémentaire par projet est accordé à l'évaluateur désigné comme « expert leader ».

- La candidature pour expert évaluateur doit comprendre le formulaire de candidature complété ainsi qu'un CV. Elle doit être envoyée par courrier et par email à :

Madame Catherine Devlamminck, Directrice ad interim
AEF-Europe
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles

maria.verna@aef-europe.be

- La candidature doit être motivée et explicite quant au(x) secteur(s) concerné(s) par l'expertise. Elle se fait via le formulaire en Annexe II du présent appel et est accompagnée d'un CV.
- Les délais de candidatures pour les experts et le calendrier des évaluations pour l'année d'appel concernée sont repris dans l'Annexe I du présent appel.
- Un jury composé en interne procède à l'analyse des différentes candidatures notamment sur base des critères suivants : expertise et expérience en gestion de projets, connaissance des secteurs de l'éducation et de la formation couverts par le programme et connaissance des contextes national et européen de l'éducation et de la formation.
- Les experts impliqués dans une candidature sont exclus de l'évaluation des projets de l'appel en question pour l'action et le secteur concernés.
- Les candidats sont informés par courrier électronique du résultat de la sélection.

Informations :

Pour toute information concernant le programme Erasmus + :

Site de la Commission : http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_en.htm

Site de l'Agence : www.erasmusplus-fr.be

Pour toute demande d'information complémentaire :

Action-clé 1 – Mobilité
Mélanie Delbascourt
02 542 62 85
mobilite@aef-europe.be

Action-clé 2 – Partenariat stratégique
Donatienne DE SAN
02 542 62 93
partenariat@aef-europe.be

Annexe I Calendrier pour les appels 2020 et 2021 aux experts de l'éducation et de la formation

Délai de candidature

Les candidatures des nouveaux candidats experts pour l'appel Erasmus+ 2020 doivent être soumises **pour le 6 décembre 2019**.

Les candidatures des nouveaux candidats experts pour l'appel 2021 pour les certifications AC120 doivent être soumises pour le 1^{er} octobre 2020.

Agenda pour l'appel 2020 pour l'évaluation des candidatures*

	Action-clé 1	Action-clé 2
Candidature des experts auprès de l'AEF-Europe	6 décembre 2019	6 décembre 2019
Retour vers les experts sur leur sélection	10 janvier 2020	10 janvier 2020
Réception des candidatures à l'AEF-Europe	Février 2020	Mars 2020
Journée de formation des évaluateurs	Fin février 2020	Avril 2020
Remise des dossiers à évaluer aux évaluateurs	Mars 2020	Avril 2020
Remise des évaluations consolidées à l'AEF-Europe	Dans les 30 jours suivant le début de l'évaluation	Dans les 30 jours suivant le début de l'évaluation

Agenda pour l'appel 2021 pour l'évaluation des certifications AC120

	<u>Action-clé 1 – AC120 (accréditation)</u>
<u>Candidature des experts auprès de l'AEF-Europe</u>	<u>1^{er} octobre 2020</u>
<u>Retour vers les experts sur leur sélection</u>	<u>16 octobre 2020</u>
<u>Réceptions des candidatures à l'AEF-Europe</u>	<u>Octobre 2020 (à confirmer)</u>
<u>Journée de formation des évaluateurs</u>	<u>A confirmer selon la date effective de l'appel</u>
<u>Remise des dossiers à évaluer aux évaluateurs</u>	<u>A confirmer selon la date effective de l'appel</u>
<u>Remise des évaluations consolidées à l'AEF-Europe</u>	<u>Dans les 30 jours suivant le début de l'évaluation</u>

Agenda pour l'évaluation des rapports finaux

	Action-clé 1 Mobilité	Action-clé 2 Partenariats stratégiques
Confirmation de la disponibilité des experts auprès de l'AEF-Europe	Dates variables	Dates variables
Remise des dossiers à évaluer aux évaluateurs	Dates variables	Dates variables
Remise des dossiers à évaluer aux évaluateurs	Dates variables	Dates variables
Remise des évaluations consolidées à l'AEF-Europe	Dans les 21 jours suivant le début de l'évaluation	Dans les 21 jours suivant le début de l'évaluation

**dates indicatives, sous réserve de modifications*